

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 13 mars 2017, le Maire de la Commune de MIOS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°7 du P.L.U. de MIOS pour une durée de 31 jours, du 18 avril au 19 mai 2017 inclus.

Ladite modification n°7 a pour objet de modifier le PLU approuvé sur les points suivants :

- La modification du plan de zonage : elle porte sur le basculement d'une zone AU2G à une zone AU1G qui s'accompagne de la création d'un secteur Ns ainsi que de la suppression du secteur Ng,
- La modification du règlement : elle vise la création d'un secteur Ns et la suppression du secteur Ng ainsi que celle du secteur AU2G,
- La mise à jour du document regroupant les orientations d'aménagements et de programmation : il s'agit de préciser les aménagements devant être réalisés sur le secteur de la phase n°2 de la ZAC.

Monsieur Gérard DURAND a été désigné par le président du Tribunal Administratif, pour exercer la fonction de commissaire enquêteur.

Monsieur Gérard CHARLES exercera les fonctions de commissaire enquêteur suppléant

Le public pourra consulter le dossier d'enquête du 18 avril au 19 mai 2017 inclus, pendant les heures d'ouvertures des services municipaux – Place du XI Novembre – 33380 MIOS :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- le samedi de 8h30 à 12h.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de MIOS – Place du XI Novembre - 33380 MIOS, les :

- Permanence 1 : Le mardi 18 avril 2017 (9h/12h)
- Permanence 2 : Le samedi 29 avril 2017 (9h/12h)
- Permanence 3 : Le mercredi 10 mai 2017 (14h/17h)
- Permanence 4 : Le vendredi 19 mai 2017 (14h/17h)

Pendant la durée de l'enquête, un registre sera également ouvert pour recueillir les observations écrites du public. Ces observations pourront également être adressées en mairie de MIOS (Place du XI Novembre – 33380 MIOS), par écrit, à l'attention de Monsieur Gérard DURAND, commissaire enquêteur.

Toutes informations nécessaires relatives au projet de modification n°7 du PLU peuvent être demandées par écrit adressé au maire de MIOS ou auprès du Service Urbanisme par téléphone au 05 56 26 66 21 aux heures d'ouverture susvisées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant sa demande à Monsieur le Maire – Place du XI novembre – 33380 MIOS et ce dès la publication de l'arrêté d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de MIOS ou le cas échéant en obtenir communication en s'adressant par écrit à la mairie de MIOS, et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 19 mai 2018 inclus. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront également être consultés sur le site de la commune de MIOS : www.villemios.fr, et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 19 mai 2018 inclus.

Après l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, l'approbation de la modification n°7 du PLU relèvera d'une délibération du conseil municipal de MIOS.

L'intégralité de l'arrêté susmentionné est affiché en mairie et il est également consultable sur le site de la Commune de MIOS : www.villemios.fr tout comme le présent avis d'enquête publique.

Pour insertion
Le maire de Mios,
Cédric PAIN.

